

Initiative : Interpellation ordinaire

Titre : Sécurité sur le chemin de l'école de la Sallaz

Initiant.e : Feryel Kilani (Vert.e.s)

Le quartier de la Sallaz est en pleine mutation. Développé par la Ville de Lausanne, *Les Falaises*, un complexe immobilier composé de trois bâtiments offrant 194 appartements occupés en grande partie par des familles et accueillant plusieurs services, soit une crèche, un APEMS, une bibliothèque, un fitness, un cabinet de pédiatres, un salon de coiffure, un restaurant et une boulangerie, a émergé en 2019. Ce projet de grande qualité, doublement lauréat du prix Bilan de l'immobilier 2020 dans les catégories Bâtiment résidentiel locatif et Prix Spécial Durabilité et Écologie du Bâtiment, a créé un tout nouveau quartier dans un secteur qui était jusque-là composé essentiellement de zones d'équipements d'utilité publique. D'autres projets de construction de logements ont été autorisés, respectivement sont en cours dans le quartier, notamment la réalisation d'une quarantaine de logements le long l'avenue de la Sallaz ou encore une soixantaine de logements à la Place de la Sallaz.

Cette densification est à saluer puisqu'elle répond à la pénurie de logements dans un quartier au cœur de la Ville de Lausanne, sur la ligne du M2. Mais cette mutation rapide et profonde pose d'importants défis en termes urbanistiques et d'équipements publics. En particulier, ces nouveaux logements occupés en premier lieu par des familles, de même que les lieux d'accueil parascolaire, ont créé de nouveaux flux importants de piétons, en particulier d'enfants, qui se rendent à l'école primaire de la Sallaz. Un projet d'agrandissement de cette école est d'ailleurs en cours d'élaboration, afin de répondre à cette importance augmentation d'écoliers dans le quartier.

Malheureusement, le parcours jusqu'à l'école est parsemé de danger. Les enfants doivent en effet franchir des axes routiers très importants et saturés qui ne sont pas du tout adaptés aux piétons car ils datent d'une époque où le secteur n'était pas voué à l'habitation. Certains aménagements sont par ailleurs dangereux en raison du manque de lisibilité pour les piétons et les véhicules, ce qui crée des conflits d'usage.

Ces problématiques ont été signalées à la Ville par plusieurs acteurs du quartier, tels que l'associations d'habitants des Falaises, l'APEMS des Falaises ou encore la Commission d'établissement de la Sallaz. Courant 2024, des aménagements ont été réalisés par la Ville pour améliorer la situation, tels que des marquages au sol et des panneaux lumineux alertant les automobilistes de la présence d'enfants se rendant à l'école. Ces mesures, qui sont à saluer, demeurent toutefois malheureusement insuffisantes pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

Ces éléments amènent une première question d'ordre général ainsi que plusieurs questions relatives à des endroits précis du chemin de l'école qui demeurent très problématiques et dangereux. Ces derniers sont illustrés par des photographies illustrant les problématiques décrites.

Requalification de l'Avenue de la Sallaz

1) L'Avenue de la Sallaz présente des risques importants pour les piétons en plus de constituer une rupture importante dans un quartier en plein développement. Sa requalification est-elle prévue au regard de l'arrivée d'habitants toujours plus nombreux dans le secteur ? Le cas échéant de quelle façon et dans quel délai ? Dans la mesure où il est prévu de créer une zone modérée sur la centralité de quartier que constitue le CHUV, cette mesure ne devrait-elle pas être étendue jusqu'à l'école de la Sallaz afin d'assurer la sécurité des écoliers ? Un plan de mobilité scolaire ne devrait-il pas être mis en place ?

Stationnement et sécurité des enfants

De nombreux enfants, notamment ceux habitant les Falaises ou fréquentant l'APEMS des Falaises, cheminent vers l'école sur le trottoir en passant le long du troisième bâtiment des Falaises sis le plus au nord (Avenue de la Sallaz 11 à 15). Il est toutefois difficile d'y passer car ce trottoir s'est transformé en véritable parking sauvage, avec la présence de nombreux véhicules qui stationnent et vont et viennent, créant une situation très dangereuse pour les enfants. Malgré les multiples démarches initiées notamment par l'Association des Falaises, tels que l'envoi de courriers aux habitants pour sensibiliser sur la problématique, et l'intensification par le service de Police de la Ville des contrôles et verbalisation de ce stationnement sauvage, la situation ne s'est malheureusement pas améliorée.



2) Comment la Municipalité entend-elle agir pour mettre enfin un terme à ce stationnement sauvage et rendre le cheminement sûr pour les écoliers puisque la verbalisation plus fréquente n'a pas réglé le problème ?

Passages piétons dangereux

Pour se rendre à l'école de la Sallaz, de nombreux enfants doivent franchir des passages piétons sur l'Avenue de la Sallaz. Vu la largeur de ses voies de circulation, sa fréquentation très importante et la limitation de vitesse à 50 km/h, sa traversée est dangereuse. Ce d'autant plus que les passages piétons traversant l'axe à proximité de l'école présentent un défaut de visibilité parce qu'ils sont situés dans un virage et/ou au sommet d'une butte.



3) Comment la Municipalité entend-elle agir pour sécuriser ces passages piétons ? La mise en place d'un système de feu aux passages piétons est-elle en particulier prévue ? Le cas échéant dans quel

délat ? Dans l'intervalle la Ville entend-elle mettre en place des patrouilleurs scolaires pour sécuriser les passages piétons aux heures d'école ?

Croisement problématique Avenue de la Sallaz - Chemin Pierre-de-Plan

Un autre endroit très fréquenté par les enfants qui se rendent à l'école de la Sallaz est le croisement de l'Avenue de la Sallaz et du Chemin Pierre-de-Plan juste au-dessous de l'école. Or, ce passage est dangereux car la route et le trottoir s'y confondent sans qu'il n'y ait de passage piéton. Les véhicules, en particulier ceux qui tournent depuis l'Avenue de la Sallaz, se croient en outre prioritaires sur les piétons qui cheminent sur le trottoir pourtant continu, ce qui crée des conflits dangereux. L'installation de poteaux a accentué la problématique plutôt que la résoudre car ils favorisent la priorité des véhicules sur les écoliers qui marchent pourtant sur un trottoir continu.



4) Comment la Municipalité entend-elle agir pour sécuriser ce croisement et rendre prioritaires les écoliers et de manière plus générale les piétons qui marchent sur un trottoir continu ?

Avenue de la Sallaz - Place de la Sallaz

Pour les enfants qui se rendent à l'école depuis la Place de la Sallaz, le passage sur l'Avenue de la Sallaz en direction de l'Avenue de Beaumont est également dangereux. Pourtant, cette partie de l'Avenue de la Sallaz est aménagée en tant que zone de rencontre, dans laquelle les piétons ont la priorité absolue, ce qui est à saluer. Malheureusement, elle n'est absolument pas utilisée comme telle en raison d'un manque de lisibilité. Les véhicules s'y considèrent comme prioritaires tandis que les piétons circulent au bord de la chaussée ne se sentant pas en sécurité et encore moins prioritaires. La présence de nombreuses places de parc sur la chaussée contribue à cette insécurité, les piétons ayant l'impression d'être dans un parking plutôt que dans une zone de rencontre. Le cheminement d'écoliers dans ce contexte est dangereux, alors même que le nombre d'enfants qui passent par-là va augmenter, vu la réalisation de nombreux logements en cours à la Place de la Sallaz.



5) Comment la Municipalité entend-elle agir pour rendre plus lisible la zone de rencontre de façon à ce que celle-ci soit vraiment utilisée comme telle et sécuriser le cheminement des écoliers ?



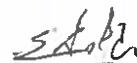
Feryel Kilani



Valérie D'Acremont



Ilias Panchard



Sima Dakkus



Tania Taillefert

Paloma Graf



Paola Richard-de Paolis

Sevgi Koyuncu



Lana Damergi



Serge Talla